

28 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28 novembre 2003

## Accord entre l'UEBL et le Bénin

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la république du Bénin concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (\*).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la république du Bénin concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (\*).

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus. L'accord prévoit également une procédure pour le règlement des différends, qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international.(\*) signé à Bruxelles le 18 mai 2001, durant la Conférence des pays moins développés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe